



N°852/AL/EP/2019

ATTESTATION D'ASSURANCE

Agent ou Courtier :

Représentant :

Compagnie d'assurances :

Adresse :

.....

.....

Atteste que :

M/Mme/Mlle

Est couvert(e) par le contrat n°

Les garanties de ce contrat sont acquises dans le cadre de la pratique du rugby à XIII, en loisir au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Rugby à XIII, en compétition au sein de cette même Fédération, dans le monde entier.

Les garanties du présent contrat répondent aux critères ci-dessous exigés par les règlements fédéraux :

- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou de prothèse (sans métal précieux) à l'international
- Garantie décès avec un capital forfaitaire minimum de 30 000 €
- Garantie Invalidité permanente avec un capital forfaitaire minimum de 60 000 € (selon le degré d'infirmité).

Fait à

Le

(Signature + cachet)



WWW.FFR13.FR

